

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2017**

Le huit mars deux mille dix-sept, à dix-huit heures vingt minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

Date de convocation : 27 février 2017

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1

Nombre de votants : 13

Etaient présents :

M. DUMONTEUIL, Maire,

Mme CAMUT, M. GADRAT, Mme GUILLOT, M. CHARIOL, Adjoint.

M. BONNEFON, Mme CHARVET, M. COURREAUD, M. DEFRANCE, M. RIPES, Mme SAINTE-LUCE,

M. DEBART arrivé avant la délibération relative à la demande de subvention à la DRAC

Absents ayant donné procuration :

Mme XANS ayant donné pouvoir à M. DUMONTEUIL

Absents : Mme TRIBEAUDEAU, M. BATLO

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme CHARVET est désignée secrétaire de séance.

1/ Ajout d'un point à l'ordre du jour

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de l'avenant n° 2 avec l'entreprise FAYAT pour la réfection des berges.

Le Conseil Municipal, en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'inscription de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2017

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa précédente séance et en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2017.

3/ Demande de fonds de péréquation auprès de la CNRACL pour l'établissement d'un document unique

Monsieur le Maire explique que le document unique, ou document unique d'évaluation des risques professionnels (DU ou DUERP), a été créé par le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, en application des articles L4121-2 et L4121-3 du Code du travail. L'élaboration et la mise à jour de ce document s'imposent à tout employeur dont l'entreprise emploie au moins un salarié. Cet outil permet de transcrire les résultats de la démarche de prévention des risques professionnels pour les travailleurs de la structure et de la pérenniser. Le document unique doit être mis à jour au minimum une fois par an et lors de tout changement de situation. Il doit également être revu après chaque accident du travail.

Le décret n° 2001-1016 définit trois exigences pour le document unique :

1. lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité de tout salarié. En ce sens, c'est un inventaire exhaustif et structuré des risques.
2. préconiser des actions visant à réduire les risques, voire les supprimer. En ce sens, c'est un plan d'action.
3. faire l'objet de réévaluations régulières (au moins une fois par an), et à chaque fois qu'une unité de travail a été modifiée. Il doit également être revu après chaque accident du travail.

Il est donc impératif pour la commune de s'engager dans une démarche de prévention la plus large possible et de se doter d'un document unique. Bien qu'ayant mis en œuvre un certain nombre de pratiques professionnelles visant à protéger la santé des agents, il est indispensable de poursuivre dans cette voie, au vu notamment de l'évolution des services et des risques.

Dans le cadre de la mutualisation, la CDC propose aux communes membres de faire appel à un cabinet spécialisé pour effectuer ce travail, susceptible d'être subventionné par la CNRACL

Le Conseil Municipal est donc appelé à souscrire à cette démarche et solliciter une subvention auprès de la CNRACL via la CDC.

Le Conseil Municipal, en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de participation au titre du Fonds National de Prévention auprès de la CNRACL pour la réalisation d'un document unique.

4/ Autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget

Le Conseil Municipal sera appelé à autoriser le Maire à engager les crédits d'investissement ci-dessous avant le vote du budget.

Opération 16 : achat de matériel

article 2188

Batteur mélangeur (pour la cantine) 883,20 € TTC

Bonnet Thirode

Vestiaire porte cintres 731,71 € TTC

Comat et Valco

micro 337,61 € TTC

Art et musique

total op° 16 1 952,52 € TTC

Opération 28 : berges

article 2314

solde TC 2 et 3 2 023,00 € TTC

Fayat TP

TC 1 222 123,00 € TTC

Fayat TP

total op° 28 224 146,00 € TTC

Opération 29 : bibliothèque

article 2313

maitrise d'œuvre - phase esquisse 2 499,00 € TTC

Campguilhem

TOTAL 228 597,52 € TTC

Le Conseil Municipal, en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Monsieur le Maire à engager les crédits susvisés avant le vote du budget et dit que ces crédits seront inscrits au budget.

5/ Demandes de subventions de fonctionnement auprès du Conseil Départemental de Gironde pour le fonctionnement de la bibliothèque (mobilier – informatique – personnel)

Monsieur le Maire expose que suite à l'accord de principe du Conseil Municipal et aux différents échanges avec les partenaires du projet, l'opération de création d'une bibliothèque/médiathèque est lancée.

Il rappelle les paramètres de construction et de fonctionnement de ce nouvel outil communal. Le bâtiment, d'environ 200 m² sera implanté à proximité de l'école, du citystade et des équipements sportifs et sera ouvert au public au moins 30 heures par semaine.

La surface minimale, les horaires hebdomadaires minima, la qualification du personnel et un crédit minimum d'acquisition de documents constituent les critères indispensables à prendre en compte pour obtenir des subventions du Conseil Départemental et de la DRAC.

Il explique que des aides au fonctionnement de cette structure peuvent être obtenues auprès du Conseil Départemental de la Gironde, dans le cadre du Plan Départemental de lecture publique :

- Aide à l'achat de mobilier
- Aide à l'acquisition de matériel informatique spécialisé
- Aide à la création d'emploi
- Aide à la constitution d'un fonds documentaire

Monsieur le Maire explique par ailleurs, que malgré la complétude reçue, un nouveau dossier de demande de subvention pour la construction de la bibliothèque devra être déposé avant le 30 juin et que cette étape sera traitée très prochainement, dès réception de l'APS.

Il propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention pour les trois premières aides précitées. Un contact a été pris avec la CDC afin qu'elle demande l'aide à la constitution d'un fonds documentaire, dans la mesure où elle détient la compétence lecture publique.

Le Conseil Municipal, en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour l'achat de mobilier, une subvention pour l'acquisition de matériel informatique spécialisé et une aide à la création d'emploi selon les plans de financement suivant, considérant que le montant des dépenses a été défini en collaboration avec un économiste de la construction :

Achat de mobilier

	<i>Dépense Montant</i>	<i>Recettes</i>	
		<i>Taux %</i>	<i>Montant</i>
HT	23 390,00 €		
TVA	4 678,00 €		
Conseil Départemental		28,5	6 666,15 €
DRAC		40	9 356,00 €
Commune			12 045,85 €
TOTAL	28 068,00 €	68,5	28 068,00 €

Achat de matériel informatique spécialisé

	<i>Dépense Montant</i>	<i>Recettes</i>	
		<i>Taux %</i>	<i>Montant</i>
HT	14 300,00 €		
TVA	2 860,00 €		
Conseil Départemental		33,25	4 754,75 €
DRAC		40	5 720,00 €
Commune			6 685,25 €
TOTAL	17 160,00 €	73,25	17 160,00 €

Aide à l'emploi

	<i>Dépense Montant</i>	<i>Recettes</i>	
		<i>Taux</i>	<i>Montant</i>
sur 8 ans			
Salaire brut moyen Cat B	192 000,00 €		
Filière culturelle			
Charges moyennes	76 800,00 €		
Conseil Départemental		forfait/8 ans	73 700,00 €
DRAC		50% salaire chargé	134 400,00 €
Commune			60 700,00 €
TOTAL	268 800,00 €		268 800,00 €

- Prévoit de déposer un nouveau dossier de demande de subvention pour la construction du bâtiment,
- Sollicite la CDC du Grand Saint-Emilionnais pour demander une subvention pour l'acquisition de fonds documentaires.
- Dit qu'un emploi de la filière culturelle sera créé dans les conditions précitées

6/ Demandes de subventions de fonctionnement auprès de la DRAC pour le fonctionnement de la bibliothèque (mobilier – informatique – personnel)

Monsieur le Maire expose que suite à l'accord de principe du Conseil Municipal et aux différents échanges avec les partenaires du projet, l'opération de création d'une bibliothèque/médiathèque est lancée.

Il rappelle les paramètres de construction et de fonctionnement de ce nouvel outil communal. Le bâtiment, d'environ 200 m² sera implanté à proximité de l'école, du citystade et des équipements sportifs et sera ouvert au public au moins 30 heures par semaine.

La surface minimale, les horaires hebdomadaires minima, la qualification du personnel et un crédit minimum d'acquisition de documents constituent les critères indispensables à prendre en compte pour obtenir des subventions de la DRAC et du Conseil Départemental de la Gironde.

Il explique que des aides au fonctionnement de cette structure peuvent être obtenues auprès de la DRAC :

- Aide à l'achat de mobilier
- Aide à l'acquisition de matériel informatique spécialisé
- Aide à la création d'emploi
- Aide à la constitution d'un fonds documentaire

Il propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention pour les trois premières aides précitées. Un contact a été pris avec la CDC afin qu'elle demande l'aide à la constitution d'un fonds documentaire, dans la mesure où elle détient la compétence lecture publique.

Le Conseil Municipal, en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC une subvention pour l'achat de mobilier, une subvention pour l'acquisition de matériel informatique spécialisé et une aide à la création d'emploi selon les plans de financement suivant, considérant que le montant des dépenses a été défini en collaboration avec un économiste de la construction :

Achat de mobilier

	<i>Dépense Montant</i>	<i>Recettes</i>	
		<i>Taux %</i>	<i>Montant</i>
HT	23 390,00 €		
TVA	4 678,00 €		
Conseil Départemental		28,5	6 666,15 €
DRAC		40	9 356,00 €
Commune			12 045,85 €
TOTAL	28 068,00 €	68,5	28 068,00 €

Achat de matériel informatique spécialisé

	<i>Dépense Montant</i>	<i>Recettes</i>	
		<i>Taux %</i>	<i>Montant</i>
HT	14 300,00 €		
TVA	2 860,00 €		
Conseil Départemental		33,25	4 754,75 €
DRAC		40	5 720,00 €
Commune			6 685,25 €
TOTAL	17 160,00 €	73,25	17 160,00 €

Aide à l'emploi

	<i>Dépense Montant</i>	<i>Recettes</i>	
		<i>Taux</i>	<i>Montant</i>
sur 8 ans			
Salaire brut moyen Cat B	192 000,00 €		
Filière culturelle			
Charges moyennes	76 800,00 €		
Conseil Départemental		forfait/8 ans	73 700,00 €
DRAC		50% salaire chargé	134 400,00 €
Commune			€
			60 700,00 €
TOTAL	268 800,00 €		268 800,00 €

- Sollicite la CDC du Grand Saint-Emilionnais pour demander une subvention pour l'acquisition de fonds documentaires
- Dit qu'un emploi de la filière culturelle sera créé dans les conditions précitées

7/ Adhésion au SITAF de Castillon la Bataille

M. le Maire expose que le Syndicat Intercommunal pour Travaux d'Amélioration Foncière a pour objet l'étude et la réalisation de travaux d'amélioration fonciers et de mise en valeur des terrains, l'étude et la réalisation de travaux d'hydraulique agricole et des travaux d'entretien.

Ce syndicat gère le bassin versant où est situé Saint Sulpice de Faleyrens.

Dans le cadre de la préparation de la compétence intercommunale GEMAPI, il est indispensable que la Commune adhère à ce syndicat, habilité à effectuer les études de réseaux indispensables à la mise en œuvre de cette compétence et à faciliter leur financement, ainsi que des travaux qui s'avèreraient nécessaires.

Le coût de l'adhésion est d'environ 1, 20 € par habitant et susceptible d'évoluer.

Le conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition d'adhésion.

Le Conseil Municipal, en avoir délibéré, valide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, cette adhésion et autorise M. le Maire à déposer cette demande d'adhésion auprès de M. le Président du SITAF.

8/ Créances éteintes

Le tribunal de Libourne a effacé les dettes de cantine de Mme Angélique TESTARODE jusqu'au 22 juin 2016 pour la somme de 513,40 €. Le Trésor Public a donc proposé à la collectivité l'effacement de cette dette par une admission au titre des créances éteintes.

Le conseil Municipal est donc appelé à constater ces créances éteintes et autoriser le Maire à l'effacer par un mandat.

Le Conseil Municipal, en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, constate ces créances éteintes pour un montant de 513,40 €, autorise l'effacement de cette dette et dit que cette somme sera portée au budget 2017.

9/ Avenant n°2 au marché de travaux de réfection des berges de la Dordogne (Fayat)

M. le Maire expose que le cabinet SOCAMA a proposé un avenant n° 2 au marché de travaux de réfection des berges de la Dordogne conclu avec l'entreprise Fayat.

Il s'agit d'ajouter certaines prestations complémentaires, suite au déroulement du chantier, non prévues au marché. Ces modifications nécessitent la création de nouveaux prix :

- Enlèvement et évacuation, démolition béton et enrochement : 38,20 € HT tonne
- Arrêt de chantier et battage ½ journée : 2 400 € HT (forfait)

Ces nouveaux prix impactent les tranches conditionnelles n°1, 2 et 3.

Tous les articles du marché non modifiés par le présent avenant restent applicables.

Le Conseil Municipal, en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise M. le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux de réfection des berges de la Dordogne conclu avec l'entreprise Fayat.

Point sur les commissions

Finances :

La trésorerie s'élève à ce jour à 565 224,16 €.

La commission communale des impôts directs se réunira le 5 avril, en présence d'un représentant de la DGFIP.

La prochaine réunion de la commission finances aura lieu le 28 mars à 18 h 30.

Information/communication :

M. Debart expose que le thème choisi pour le prochain bulletin municipal est le classement UNESCO et ses impacts, depuis bientôt 20 ans, sur les paysages, le tourisme, la viticulture, les mœurs...

La collecte d'informations pour alimenter et enrichir ce bulletin s'avère relativement difficile, pour diverses raisons qu'il développe. L'Association Juridiction de Saint Emilion dispose malheureusement de peu d'archives.

M. Debart propose donc que la commission se réunisse pour faire le point sur ce dossier (réunion fixée au 23 mars à 14 h 30).

Il a été demandé, sur le site, par un administré, la date de fin du chantier de la station d'épuration. M. Gadrat indique qu'elle est prévue pour le 15 mai.

M. Debart communique quelques informations sur les préparatifs des Assises du Tourisme.

Urbanisme

M. Chariol indique que le règlement et les orientations d'aménagement du PLUi ont fait l'objet d'une relecture par la commission Urbanisme. Les observations ont été adressées à la CDC et une rencontre avec M. Lauret et M. Gallitre a eu lieu le 6 mars. Il en est ressorti que :

- Les emplacements réservés pour les bassins d'étalement devront être maintenus ; les services de l'Etat seront particulièrement vigilants sur ce point lors de la validation du PLUi.
- Les problèmes de rédaction sur les OAP, trop restrictive par rapport aux deux projets de lotissement vont être levés.

M. Chariol a participé à une réunion de présentation de l'étude sur l'OPAH, menée par le cabinet Urbanis. L'ensemble doit encore être précisé mais cette opération pourrait permettre la réhabilitation de quelques maisons.

Une présentation de PLUI final aux maires doit avoir lieu le 14 mars.

Voirie/berges

M. Gadrat rappelle que les travaux sur la station d'épuration suivent leur cours et devraient se terminer à la fin du mois de mai.

Les tranches conditionnelles 2 et 3 des travaux de réfection des berges ont été réceptionnées.

Une rencontre a eu lieu avec le SDEEG et, dès le mois de juin des travaux de renforcement des lignes sont programmés, avec en priorité la rue de la Dordogne. Ces travaux seront financés par une diminution du reversement des taxes d'électricité aux communes.

Il conviendra de prévoir, à moyen terme, le goudronnage d'une voie, aux Bigaroux et dans l'année, s'interroger sur la reconduction du contrat quadriennal de voirie.

Bâtiments

Le problème des gouttières au-dessus du restaurant scolaire persiste. Une expertise est programmée pour le 23 mars, dans le cadre de la garantie décennale.

Les travaux à la RPA sont achevés.

L'appartement sis 1, av du Général de Gaulle a été loué.

Une maison est squattée aux Bigaroux et les débris s'accumulent.

M. le Maire précise que l'architecte mandaté pour la construction de la bibliothèque viendra présenter son projet d'esquisse à la commission bâtiments le 21 mars.

Affaires scolaires

M. Ripes indique que la commune est actuellement confrontée à des difficultés d'organisation du personnel, suite à un arrêt maladie.

Le carnaval aura lieu le 10 mars.

Monsieur Courreaud demande, suite au dernier conseil d'école, qui va remplacer Mme Davila d'une part, et quelle sera la compensation pour les activités qui n'ont plus lieu (animation musicale, école/cinéma), d'autre part ? M. Ripes rappelle que Mme Lucido a repris son poste et que Mme Davila assurait son remplacement mais il convient aussi qu'il faudra nommer une personne référente. En ce qui concerne le budget, l'ensemble de la location du bus pour le voyage en Vendée sera pris en charge par la commune ; pour les autres activités, l'école ne peut compter uniquement sur la commune mais aussi sur la participation des parents.

Vie associative/manifestations

M. le Maire présente le programme de la fête du Menhir qu'il a reçu et s'interroge à ce sujet. M. Debart explique les raisons des choix qui ont été arrêtés par M. Querre.

Dans la mesure du possible, la commission vie associative sera avancée au 21 mars.

Vignoble – calamités agricoles

Mme Guillot explique que la DRAF diligente une enquête sur les bâtiments qui reçoivent des personnes vulnérables et qui sont positionnés à proximité de parcelles viticoles. La question vient d'être posée pour le stade, qui n'est pas encore concerné par les mesures de protection. Néanmoins, dans la mesure où la Gironde est l'un des seuls départements où les stades sont exclus des sites à protéger, il est probable que la réglementation va évoluer.

Espaces verts :

La première allée du cimetière a été engazonnée ; il serait bon de prendre quelques clichés.

Le terrain de football va être entièrement réensemencé.

Des plantes aromatiques vont probablement être plantées près de la cantine, afin que le cuisinier puisse les utiliser.

M. Debart demande si le projet de jardinières avance. Mme Guillot répond que le fournisseur sera le même que les années précédentes, car il est le mieux disant ; en revanche, les mises en pots seront effectuées par le service technique.

Logement – action sociale

Mme Camut indique que le CCAS se réunira le 30 mars pour le vote du budget.

Elle met en place une équipe de visiteurs à domicile pour les personnes âgées de plus de 70 ans.

Questions diverses

Le conseil municipal prépare la composition du bureau de vote pour les élections présidentielles.

M. le Maire annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le 5 avril, et sera précédé d'une visite de M. Boudié

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.